

# BOURSES SCOLAIRES 2023/2024

 [servicesocial.casablanca-fslt@diplomatie.gouv.fr](mailto:servicesocial.casablanca-fslt@diplomatie.gouv.fr)

 Consulat général de France à Casablanca  
Rue du prince Moulay Abdellah

 05 22 48 93 41  
05 22 48 93 32

## LA PREMIÈRE CAMPAGNE DE BOURSES POUR L'ANNÉE 2023-2024 EST OUVERTE

### CONDITIONS

Sous conditions de ressources et de patrimoine (mobilier et immobilier), des bourses scolaires peuvent être accordées par l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) au bénéfice d'enfants français scolarisés dans les établissements Français de Casablanca retrouvez la liste [ici](#)

### DÉMARCHES



Renseigner le formulaire disponible sur le site internet du consulat et rassembler les justificatifs.



Les dossiers de renouvellements seront transmis par courrier postal ou déposés directement à l'accueil du Consulat.

**Pour les premières demandes**, les dossiers sont à déposer par le parent faisant la demande au consulat en prenant rendez-vous. Un entretien sera alors réalisé.

Pour toute information, rendez vous sur le site internet du consulat en scannant ce QR Code



**TOUT  
DOSSIER  
INCOMPLET  
NE SERA PAS  
TRAITE**

### Conditions générales pour les élèves :

- Être de nationalité française ;
- Être âgé d'au moins 3 ans durant l'année civile de la rentrée scolaire ;
- Être inscrit avec au moins un de ses parents au registre des Français établis hors de France.

### Nature des dossiers à examiner au premier conseil :

Les premières demandes et renouvellements pour les familles résidant dans la circonscription consulaire (régions de Casablanca Settat et Beni Mellal)

### AGENDA

- du 30 novembre 2022 au 3 février 2023 : dépôt des dossiers de bourses scolaires
- Fin mars 2023 : Conseil consulaire
- juin 2023 : Commission nationale à Paris  
: Notification aux familles des décisions de la commission.